



## Aux étudiants de 18 à 25 ans

Souhaitant mener, de préférence pendant l'été, en France et/ou à l'étranger:

- ⇒ Un travail d'étude ou de recherche sur un sujet de leur choix
- ⇒ Un voyage d'étude
- ⇒ Un stage de qualification à l'occasion d'un BTS, DUT, licence, master ou équivalent

**Dans les domaines artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique**

**L'AMOPA et la MAE solidarité** accordent  
des

**BOURSES**

Pour toute information complémentaire:

[www.amopa.asso.fr](http://www.amopa.asso.fr)  
[amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr)



# BOURSES AMOPA – MAE SOLIDARITE

## Section AMOPA de la Côte d'Or

Président de l'AMOPA 21	Responsable du dossier « Bourses étudiantes »
<p><b>Monsieur Daniel DEMONFAUCON</b> 7 Allée des Ruchottes 21240 TALANT</p> <p>Tél : 06 11 77 80 13 E-mail : <a href="mailto:president@amopa21.fr">president@amopa21.fr</a></p>	<p><b>Monsieur Norbert LATRUFFE</b> Professeur Émérite à l'Université de Bourgogne BioPeroXIL – Faculté des Sciences – Bâtiment Gabriel 6, Boulevard Gabriel 21000 DIJON E-mail : <a href="mailto:latruffe@u-bourgogne.fr">latruffe@u-bourgogne.fr</a></p>

### **OBJET**

L'objet des bourses de l'Association A.M.O.P.A., en partenariat avec la MAE Solidarité, est de permettre à des élèves et à des étudiant(e)s de faire, **de préférence pendant l'été**, en France ou à l'étranger, un travail d'étude et/ou de recherche sur un sujet de leur choix qu'ils ont déjà préparé. La durée du stage prise en compte **ne dépassera pas six mois**.

Les bourses sont accordées par priorité à des candidats qui présentent un sujet d'étude original ou innovant dont les résultats peuvent être publiés dans divers domaines : artistique, littéraire, économique, social, scientifique ou technologique.

A titre complémentaire, ce sujet d'étude peut aussi être entrepris en vue de l'obtention d'un examen ou d'un diplôme universitaire.

### **BÉNÉFICIAIRES**

Elèves et étudiants **de 18 à 25 ans** :

Niveau III (BTS, DUT)

Niveau II (licence, master ou équivalent)

### **MONTANT ET CARACTÉRISTIQUES DE LA BOURSE**

Les bourses nationales sont attribuées en fonction de l'intérêt et de la qualité du projet ainsi que des ressources du candidat et du niveau d'études suivies. Ces montants peuvent être accrus d'une participation de la section départementale

### **CALENDRIER**

**Le dossier complet**, (formulaire et justificatifs) **et signé par le professeur responsable**, devra être adressé à la section départementale de l'AMOPA **au plus tard le vendredi 9 février 2024**. **La section instruit le dossier et émet un avis.**

### **Aucun dossier ne doit être adressé directement au Secrétariat national de l'AMOPA**

Les dossiers sont ensuite adressés par les sections départementales de l'AMOPA à la commission nationale des bourses AMOPA 30, avenue Félix-Faure 75015 Paris, **au plus tard le lundi 26 février 2024**.

Chaque candidat sera informé, au printemps, de la décision prise le concernant. Les bénéficiaires d'une bourse départementale reçoivent du président de la section AMOPA une lettre leur indiquant le montant de l'aide globale accordée.

### **RAPPORT DE STAGE**

Les bénéficiaires d'une bourse rédigeront un rapport circonstancié, écrit en **français** (citations traduites), à remettre **en deux exemplaires, accompagné éventuellement** de photos **couleurs ou noir et blanc**, ou de tout autre support exposant les travaux et les résultats obtenus (CD, DVD, Clé USB).

Ces documents seront envoyés directement à Madame la Présidente de l'AMOPA, *Commission des bourses*, 30, avenue Félix-Faure 75015 PARIS avant le **31 décembre 2024**.

**La non transmission du rapport entraînera le remboursement de la Bourse.**